

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 66 (1978)

Heft: 3

Artikel: Association genevoise pour les droits de la femme : groupes de travail sur des thèmes d'actualité

Autor: A.-M.L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275183>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CORREF: 18 femmes ont terminé le premier stage, les illusions sont tombées mais une nouvelle confiance est née

Le 10 février, dix-huit femmes ont terminé le premier stage de formation préliminaire et d'orientation professionnelle, mis sur pied par CORREF, cette association regroupant une trentaine de femmes qui a créé un Centre d'orientation, de réinsertion professionnelle et de rencontre pour les femmes à Genève.

« Le stage a duré juste ce qu'il fallait, cinq semaines, observe l'une des stagiaires. La dernière semaine, je plaiais d'impatience. De spectatrice, j'allais bientôt devenir actrice. »

Ces femmes qui ont eu le cran de s'astreindre pendant cinq semaines à une discipline qui les a obligées à changer l'organisation de leur vie quotidienne, font partie de ce 70 % de femmes domiciliées en Suisse qui n'exercent pas d'activité lucrative. Elles ont décidé, un jour, de changer quelque chose à leur vie. Elles ont même réfléchi avant de téléphoner à CORREF pour se renseigner sur ce stage.

Leurs motivations, ce sont celles de toutes les femmes qui les ont précédées dans cette démarche, celles qui se sont inscrites aux stages de Retravaille, mis au point à Paris par Evelyn Sullerot: vide, engourdissement, léthargie, solitude, manque de confiance en soi, complexe d'infériorité. L'une des stagiaires de CORREF résume: « Je mourrais de peur avant de commencer le stage. »

Ces dix-huit femmes ont commencé leur stage le 9 janvier. Elles ont de 31 à 55 ans; la majorité d'entre elles sont mères, mères, autour de la quarantaine.

Leur animatrice, Mme Danielle Friedli, membre de CORREF, est, elle aussi, mariée et mère de quatre enfants. Elle a reçu sa formation à Retravaille Paris. « Le stage a lieu du lundi au vendredi, de 8 heures à midi, car, précise-t-elle, il faut faire l'apprentissage de la vie au travail qui ne tient pas compte du congé des écoliers. »

Ce stage, rappelons-le, comporte trois volets: connaissance de soi, stimulation et développement des aptitudes; information sur le monde du travail; bilan, orientation consciente et rationnelle. Tout ceci en vue de préparer les stagiaires à choisir elles-mêmes, en connaissance de cause, leur orientation. Qui peut déboucher sur une recherche d'emploi, un perfectionnement professionnel ou une formation.

« Ce stage, ainsi que le décrit l'une des participantes, n'a pas été un endroit d'où on lance les femmes dans le monde du travail à tout prix, ce qu'elle avait redouté. Mais au contraire, un endroit où on lui a permis de choisir et de porter sur le monde du travail un autre regard. »

Les illusions sont tombées à l'issue du stage. Mais elles ont été remplacées par une confiance nouvelle: « Aujourd'hui, comme au premier jour, l'avenir est un point d'interrogation, mais l'espoir et l'imagination sont là en plus. »

Ces dix-huit femmes ont constaté que toutes avaient les mêmes problèmes et que leur animatrice s'était trouvée dans la même situation. Déjà pendant le stage, elles ont commencé à s'entraider. Maintenant qu'il est terminé, elles ont décidé de se constituer en association pour garder le contact entre elles. Certaines cherchent activement un emploi ou l'ont déjà trouvé. D'autres veulent terminer leurs études secondaires, suivre des cours de culture générale ou encore entreprendre une formation professionnelle. Toutes demeurent en contact avec leur animatrice pour des conseils ou des adresses. Ce qui fait partie, du reste, des fonctions de celle-ci qui, comme Retravaille à Paris, ne « lâche » pas ses stagiaires dans la nature après le stage.

Mme Friedli a été aidée par la transformation que le stage a opéré sur les sta-

Association genevoise pour les droits de la femme: groupes de travail sur des thèmes d'actualité

L'Association genevoise pour les droits de la femme a tenu son assemblée générale le 20 février à l'Institut national général. Sa présidente, Mme Marie-Jeanne Mercier, a été réélue par acclamation; son comité, élu à l'unanimité.

Le projet immédiat de l'AGDF est de susciter la constitution de petits groupes de travail qui effectueraient une recherche sur un thème d'actualité intéressant les femmes. Le comité a suggéré les thèmes pour l'instant: Egalité des salaires; comment est-elle appliquée en Suisse? comment parvenir à la faire appliquer? L'image de la femme reflétée par les « mass media ».

Révision du chapitre du divorce, afin d'amener les femmes à faire elles-mêmes des suggestions.

Les membres — il y en a quelque 300 aujourd'hui à l'AGDF — sont invités à participer à l'un de ces groupes de travail ou à suggérer d'autres thèmes qui pourraient être traités. En prenant contact

avec Mme Mercier, 2, rue du Vidollet, 1202 Genève.

L'idée de ces groupes de travail a été lancée au cours de l'assemblée générale de l'Association suisse pour les droits de la femme à Montreux. En vue de favoriser une participation active des membres des associations cantonales à des recherches qui les intéressent plus particulièrement.

A l'AGDF, l'autre soir précisément, Mme Janine Chassot, membre du comité romand de la Fédération romande des consommatrices, a proposé des pistes de réflexion à l'un des trois groupes, au cours d'un exposé abondamment illustré sur l'image de la femme dans la publicité. Depuis lors, ses auditrices, feuilletant les magazines féminins ou familiaux, jettent un

nouveau regard sur la publicité. Lors de cette assemblée générale, il a été fait rapport, notamment, sur le succès recueilli par les consultations juridiques gratuites de l'AGDF, tous les mercredis de 19 h. 30 à 21 heures, à une nouvelle adresse cependant à partir du 5 avril: au Bureau d'information sociale (BIS), 13, rue Verdaine.

Il a aussi été souligné la réussite des cours d'information politique de l'automne dernier à propos du pouvoir judiciaire et des élections cantonales genevoises: plus de 100 personnes s'y sont inscrites.

L'AGDF se voit dans l'obligation de quitter son local à l'Union des femmes, laquelle liquide le sien à cause d'une hausse prohibitive du loyer. A ce propos, une représentante de l'Union des femmes a annoncé pour le 8 mars de 9 à 18 heures, une vente de bric-à-brac, suivie, le 16 mars, par une vente aux enchères, à 14 h. 15, de meubles et de vaisselle appartenant à cette association, au 22, rue Etienne-Dumont.

A.-M. L.

L'accouchement, merveilleuse aventure qui mérite d'être pleinement vécue par les femmes

L'accouchement est l'un des moments privilégiés de la vie des femmes. Il doit être vécu aussi pleinement que possible. Ce qui est réalisable lorsque les femmes sont en mesure d'y participer activement, parce qu'elles savent ce qui se passe à toutes les phases successives de leur grossesse et de leur accouchement.

C'est dans cette optique qu'ont été élaborés les cours de préparation à l'accouchement sans douleur proposés par la Section genevoise de la Croix-Rouge. Ils sont animés par une sage-femme formée à Paris aux techniques du cours Lamaze. Ils débiteront dès les premiers jours du mois de mars.

Les participantes, réunies en petits groupes de six au maximum, commenceront leur cours, toutes au même moment, et auront le choix entre deux formules: un cours de huit séances à partir du 6^e ou 7^e mois; ou bien un cours en deux phases, l'une débutant autour du 3^e mois, l'autre prenant le relais au 7^e mois.

Outre ce cours de préparation à l'accouchement, la Section genevoise de la Croix-Rouge organise également des cours de soins à la mère et à l'enfant, qui peuvent être suivis à n'importe quel moment de la grossesse, de façon à permettre aux futures mères de se préparer un programme équilibré, sans se surmener. Bien entendu, les futurs pères y sont aussi cordialement conviés.

Renseignements et inscriptions à la Section genevoise de la Croix-Rouge, 9, route des Acacias, tél. 42.77.50.

Vaud

Les élections communales vaudoises et la représentation féminine

L'enquête ADF sur les élections de novembre dernier est enfin terminée; ce n'était pas une petite affaire que de rechercher et analyser les résultats de 385 communes!

But de cette étude: savoir si, comme à l'étranger, on peut parler d'une baisse de l'intérêt des femmes pour la vie politique et d'une diminution de leur participation au pouvoir législatif et exécutif.

L'analyse des résultats vaudois permet de se montrer relativement optimiste: 21 femmes à l'exécutif de leur commune, 646 élus pour 6800 sièges (= 9,5 %), cela n'est peut-être pas beaucoup, mais comme toutes les proportions augmentent par rapport aux élections de 1969 et de 1973, il y a de quoi se réjouir.

A l'exécutif: Dans les petites communes, celles dont tous les citoyens constituent le conseil législatif — elles sont au nombre de 262 — nous avons recensé 13 femmes nommées « conseillères municipales ». (Dans le canton de Vaud, le corps exécutif d'une commune s'appelle « Municipalité » ou « Conseil municipal ».)

Ce sont Mmes Josette Belet (Combrement-le-Grand), Dora Bettex (Champtauraz), Germaine Duc (Villars-Bramard), Rose-Marie Geissbuhler (Combrement-le-Petit), Josette Lambert (Coinins), Rose-Marie Ogiz (Eclépens), Viviane Scott (Bogis-Bossey), Marianne Siegrist (Chavannes-des-Bois), Martine de Simone (Vinzol), Gabrielle Suter (Romainmôtier), Françoise Vautier (Duillier), Denise Verdon (Cudrefin), Thérèse Wallimann (Mex).

En 1969, il y avait 5 conseillères municipales dans ces petites communes, en 1973: 8.

Dans les grandes communes, celles qui élisent leur conseil législatif — elles sont 123 — les municipalités sont élues par les membres de ces conseils législatifs.

Nous avons recensé: 1 femme syndic, Claudine Pignet (Le Chenit), dont nous avons déjà parlé, ainsi que 7 conseillères municipales: Mmes Verena Berseth (Renens), Jacqueline Dettrens (Gingins), Violette Eisenhut (Saint-Saphorin), Claudine Niccolier (Veytaux), Thérèse Stockmann (Orbe), Jacqueline Vodoz (Paudex), Mi-reille Wahlen (Gland).

C'est la première fois qu'il y a des conseillères municipales dans des grandes communes.

En ce qui concerne le législatif: Dans les petites communes, 76,4 % des communes (contre 59,5 en 1973) nous disent que les femmes participent autant que les hommes aux séances du « Conseil général » (= conseil législatif des petites communes vaudoises).

Dans les grandes communes, nous avons calculé les pourcentages de candidates et d'élues; voici la moyenne cantonale:

	1969	1973	1977
candidates	8 %	10,8 %	12,9 %
élues	5,7 %	7,1 %	9,5 %

On voit que le nombre des femmes dans les « Conseils communaux » (= conseil législatif des grandes communes) augmente régulièrement. Les électorales des communes dont la proportion de candidates ou d'élues a diminué ne doivent pas se décourager: le phénomène est sans doute passager; en statistique, il faut toujours considérer un ensemble avant de tirer une conclusion, or la majorité des communes voient leurs proportions augmenter: 85 (pour les candidates) et 77 (pour les élus).

Voici les noms de présidentes de conseils législatifs, du moins celles que nous avons pu recenser:

Petites communes — 7: Mmes Eliane Bardet (Chabrey), Madeleine Croutaz (Allaman), Annie David (Bussy), Françoise Fallet (Bassins), Mirella Mean (Romainmôtier), Monique Muller (Moiry), Miette Tharin (Vaudorin).

Grandes communes — 5: Mmes Gilberte Cornaz (Lavigny), Françoise Delafontaine (Montreux), Georgette Thorrens (Sainte-Croix), Johanna Vonnnet (Payerne), Lucienne Vuille (Yverdon).

Nos listes sont sans doute incomplètes et nous nous en excusons: les réponses des communes nous sont parvenues entre mi-novembre et fin janvier; certaines nominations sont intervenues après la réponse du secrétaire municipal et n'ont pas forcément paru dans les journaux. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir être plus exactes et nous prions les femmes dont le nom n'aurait pas paru ci-dessus de nous signaler leur nomination, non par orgueil, mais par souci de la vérité!

Un dernier chapitre de l'étude analyse les résultats dans les 43 communes qui pratiquent le système de la représentation

proportionnelle et qui présentent donc des listes par parti. Ce système d'élection toujours favorable aux minorités l'est également pour les femmes. Les moyennes sont en effet plus élevées: 15,3 % (pour les candidates) et 13,4 % (pour les élus).

Il est intéressant de voir les moyennes obtenues par les partis différents: aux deux bouts: le POP 27,3 % d'élues et le Parti radical 8,8 % d'élues.

Pour ceux et celles qui aimeraient connaître davantage de détails et obtenir l'enquête (15 pages), il suffit de verser Fr. 4. — au CCP 10-23980 Association vaudoise pour les droits de la femme, en indiquant au dos du coupon: « enquête élections ».

Simone Chapuis

Imposition de la femme mariée qui exerce une activité lucrative: une initiative

— En 1962, une des premières femmes députées, Juliette Hediger, posait une « question » au Grand Conseil, demandant qu'on se penche sur cette injustice bien connue.

— En 1967, le député Constantin (PDC) déposait une motion demandant la taxation séparée.

— En 1968, une initiative du POP concernant une révision fiscale demandait entre autres, une déduction de 10 % du salaire de la femme mariée exerçant une activité lucrative (maximum Fr. 1000.—). Votation populaire en 1970.

— En 1970, le député Gessenay (libéral) déposait une motion demandant l'arrêt de la progression du taux d'imposition à un certain pourcentage du revenu global du couple.

— En 1971, Janine Marguerat (députée radicale comme Juliette Hediger) lance une nouvelle motion proposant l'introduction d'une déduction de Fr. 1500.—.

— En 1975, Serge Neukomm (radical) déposait une motion demandant la taxation séparée.

Toutes ces propositions ont été écartées. Le double barème d'imposition a été introduit en 1972 (un taux-couples et un taux-célibataires) assorti d'une modeste déduction lorsque la femme mariée a un revenu pour un travail; cette déduction a été obtenue grâce à l'acharnement de Mme Marguerat et de quelques députés persuadés que le double-barème ne corrigeait pas du tout l'injustice existant envers la femme mariée exerçant une activité lucrative.

1977: les Femmes radicales vaudoises et les Jeunesses radicales-démocratiques vaudoises, avec l'appui du Parti radical démocratique vaudois proposent une initiative: pour une meilleure protection de la famille et l'amélioration du statut fiscal de la femme mariée.

La teneur est la suivante:
La loi sur les impôts directs cantonaux du 26 novembre 1955 est révisée

— pour éviter que les impôts d'un couple soient supérieurs à ceux de deux personnes distinctes jouissant du même revenu provenant d'une activité lucrative dépendante ou indépendante;

— pour introduire un système d'imposition équitable dans le cas où l'épouse n'exerce pas d'activité lucrative.

On ne peut que se réjouir qu'une initiative remette ce problème sur le tapis et oblige nos autorités à étudier sérieusement le problème. Jamais encore on n'a fait le compte exact de la masse salariale gagnée par des femmes dans notre canton. On nous objecte toujours un manque à gagner faramineux pour l'Etat si l'on introduisait la taxation séparée ou un autre système (à trouver) corrigeant l'injustice dont pâtissent non seulement les travailleuses mariées, mais les couples de travailleurs mariés. Car, faut-il le répéter, les couples non mariés — et ils sont nombreux — payent beaucoup moins d'impôts.

Personnellement donc, je souhaite que les 12000 signatures requises soient bien vite trouvées (délai 3 mois) et je recommande aux féministes vaudoises de faire venir des feuilles (pouvant contenir 15 signatures de la même commune) en écrivant à l'adresse suivante: JRDV, case postale 341, 1000 Lausanne 17.

Simone Chapuis

ADF: assemblée générale

Le 4 février, à Chexbres, avait lieu la 70^e assemblée générale de l'Association vaudoise pour les droits de la femme. C'était en même temps le 19^e anniversaire de la reconnaissance des droits politiques pour les Vaudoises et le 7^e anniversaire du suffrage féminin sur le plan suisse.

Assemblée générale le matin où il fut décidé par 34 voix contre 20 de recommander la signature de l'initiative: Pour une meilleure protection de la famille et l'amélioration du statut fiscal de la femme mariée. (A remarquer que les 20 voix « contre » n'étaient pas opposées à l'initiative, mais auraient préféré que la commission « Imposition de la femme mariée » de

l'ADF étudie la question à fond avant que l'association ne prenne position.) Les 34 autres ont été sensibles au fait que le délai pour récolter 12000 signatures n'est que de 3 mois et que, par ailleurs, cette initiative obligerait les autorités à étudier le problème de l'imposition de la femme mariée encore bien injustement traitée dans notre canton.

L'ADF fait partie du comité de soutien de Barbara Fonjallaz, vigneronne d'Epe-ses qui est menacée d'expulsion de la maison et de la vigne où elle travaille avec acharnement depuis la mort de son mari, il y a 3 ans; Mme Fonjallaz a 3 enfants déjà traumatisés par la mort accidentelle de leur père; la vigne appartient au beau-père résidant à Paris. C'est Paulette Gerver qui représente l'ADF dans ce comité de soutien.

Le dîner réunissant invités officiels et membres de l'association autour d'un excellent « papet vaudois ».

L'après-midi était consacré à la présentation de 8 candidates aux élections cantonales (6 mars), de partis politiques différents: Anna Challet (PAI-UDC), Suzy Cornaz (Parti libéral), Marie-Louise Jost (Mouvement de protection pour l'environnement), Nicole Keller (Parti démocrate), Anne-Catherine Menetrey (POP), Violette Parissod (Parti socialiste), Danièle Perrin (Parti radical) et Anne Spagnoli (LMR).

« Premières » féminines

Mme Eliane Martinet vient d'être nommée huissier du Tribunal du district d'Aubonne. C'est la première fois que le Tribunal cantonal confie cette fonction, modeste certes, à une femme.

Autre événement au Tribunal: le ministre public, qui dirige le procureur général Willy Heim, compte un substitut de plus, en la personne de Mme Sorel de Haller. Le nouveau substitut devait déjà prononcer son premier réquisitoire, le mois dernier. Mme de Haller, d'origine anglaise, mais devenue Suisse par le mariage, a fait ses études à Lausanne. Licenciée en droit, elle prépare une thèse de droit administratif.

Officière et huissière

Mme Johanna Vonnez de Vers-chez-Savary (Payerne) a été nommée, au début de l'année « officier d'état civil ». Ce n'est pas la première ni la seule en ce moment et dans ce canton! Par contre, je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'huissier du Conseil communal en jupe: à l'Abbaye, Mme Yvette Guignard vient d'être confirmée dans cette fonction qu'elle exerce depuis 1974.